



HAL
open science

Le Siège de Lyon et le culte du territoire

Pierre-Yves Saunier

► **To cite this version:**

Pierre-Yves Saunier. Le Siège de Lyon et le culte du territoire. Cahiers d'histoire, 1992, t.XXXVIII, n°3-4, p.351-354. halshs-00002769

HAL Id: halshs-00002769

<https://shs.hal.science/halshs-00002769v1>

Submitted on 3 Sep 2004

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LE SIEGE DE LYON ET LE CULTES DU TERRITOIRE

t.XXXVIII, 1993, n°3-4, *Cahiers d'histoire*, p.351-354

Sous la Restauration, le Siège de Lyon en 1793 était devenu une source de profits symboliques et matériels tant pour les individus que pour les collectivités. Au premier rang de ces dernières figurait bien sûr la Ville de Lyon, qui ne manquait pas une occasion de rappeler aux Bourbons un épisode censé leur prouver l'attachement de Lyon à la dynastie. Lors des visites des souverains ou des membres de la famille royale, les thèmes décoratifs sont alors invariablement les mêmes . "Notre sang a coulé pour le Roi", "Siège soutenu pendant 63 jours en 1793" ou encore "Lyon cité fidèle, château des Bourbons" , ce sont là quelques une des inscriptions qu'on peut lire sur les banderoles tendues dans les rues de Lyon en 1814 ou 1815. Les illustres visiteurs affirment quant à eux qu'ils sauront se souvenir du sacrifice, et la municipalité sait rappeler ce souvenir dans chacune des revendications qu'elle présente au gouvernement du Roi. Les particuliers ne manquent pas non plus de présenter des mémoires à Sa Majesté pour expliquer les pertes subies à cause du Siège et solliciter quelque pension capable de compenser les problèmes causés par leur amour de la royauté en 1793. On comprend que de telles argumentations puissent avoir cours dans une période où se renouent les fils coupés en 1789: pour Lyon et les Lyonnais, le Siège est alors un élément stratégique capital dans des stratégies visant à obtenir ou retrouver des avantages collectifs ou particuliers.

Quelques décennies plus tard, l'instrumentalisation du Siège de 1793 a changé. Au-delà des utilisations politiques ou morales de l'épisode, de la querelle sur le girondisme ou le royalisme des assiégés, on a l'impression que le discours sur le Siège est désormais capable de donner à ses auteurs autre chose que les profits matériels espérés par leurs prédécesseurs du début du XIX^e siècle. En d'autres termes, il semble que le Siège soit devenu un élément capable d'apporter un profit symbolique à celui qui sait s'en faire le porteur de mémoire. C'est là une preuve d'appartenance à la société locale, un brevet de lyonnaiseté. Ce brevet peut être conféré de différentes manières. Ainsi, à un interlocuteur qui lui parlait récemment des manifestations liées au Bicentenaire de 1789, un élu local lui répondait que le sujet

était sensible à Lyon et que lui-même était descendant d'une des victimes des exécutions ayant eu lieu après la prise de la ville par les troupes de la Convention. Renseignements pris, il s'avéra que l'élu n'était pas Lyonnais d'origine, et que sa généalogie de "descendant de victime" lui était advenue par son mariage. Néanmoins, cette ascendance était invoquée par lui pour justifier de sa qualité de Lyonnais, apte à juger au nom de la société locale des choses délicates de la commémoration révolutionnaire. Plus loin dans le temps, on ne peut manquer de citer le cas d'Edouard Herriot avec son *Lyon n'est plus* de 1937. Avec cet ouvrage, le maire de Lyon atteint le point culminant de son activité d'intégration à la société lyonnaise par l'attention portée à l'histoire de la ville, activité commencée à son arrivée à Lyon avec sa thèse sur Juliette Récamier et ses amis lyonnais. La question qui surgit de ce constat rapide est celle du lien entre le Siège, sa mémoire et l'identité locale. Comment, au-delà des interprétations de l'événement, son souvenir et son emploi sont-ils devenus des marques auxquels se reconnaissent les "bons Lyonnais"? Ce statut "d'événement fondateur" de l'identité locale doit-il être nuancé ou doit-on, à l'instar de certains de ces "bons Lyonnais" d'aujourd'hui, considérer que l'âme lyonnaise est née du Siège? On essaiera de donner ici quelques éléments de réponse à cette question, en examinant la manière dont le Siège a été intégré au discours sur l'identité locale, sur le caractère lyonnais, au cours du XIX^e siècle.

La mémoire du Siège est conservée tout au long du XIX^e siècle par le renouvellement constant du récit des événements, plus encore que par la monumentalisation du souvenir. Le monument aux victimes du Siège érigé aux Brotteaux est somme toute assez discret dans le paysage lyonnais ¹. Son activité commémorative se résume à quelques messes anniversaires annuelles, et les guides touristiques n'en font mention qu'incidemment après la période de la Restauration durant laquelle la chapelle des Brotteaux est aussi un monument au triomphe des Bourbons.

Cette production écrite n'est pas aussi volumineuse qu'on pourrait l'imaginer. A en faire la liste, on se trouve par exemple surpris de la faiblesse des publications pour

¹ Sur le Monument, voir Victor PIERRE "Le monument des Brotteaux à Lyon", *Revue des Questions Historiques*, 1893, tome VIII. Sur son statut symbolique et les querelles autour de ses constructions et déplacements, voir Françoise LALOY, "La Chapelle des Brotteaux, histoire controversée d'un lieu de

le premier centenaire du Siège en 1893. C'est à peine si la *Revue du Lyonnais*, le grand périodique d'histoire et d'archéologie local, consacre un article à l'évocation de cet épisode en 1892, alors qu'un seul ouvrage paraît la même année pour présenter l'ensemble de l'événement. D'ailleurs et dans l'ensemble, les ouvrages d'histoire sur le siège sont rares entre 1793 et 1900, et la floraison des travaux historiques après 1905, marquée notamment par le premier travail universitaire sur la question (*Le mouvement antijacobin et antiparisien à Lyon et dans le Rhône et Loire en 1793*, par C. Rifatere), est sans précédent. En dehors du livre de Guillon de Montléon, *Histoire du siège de Lyon* publié en 1797, du travail de Balleydier *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon pendant la révolution Française (1793-1795)* édité en 1845, le XIX^e siècle fait la part belle aux publications de documents et aux récits de souvenirs. Cette dernière forme, la plus répandue, apparaît dès les lendemains du siège et s'impose rapidement dans la concurrence avec le roman historique, le mélodrame ou la poésie. Les premières livraisons de la *Revue du Lyonnais* dans les années 1830 contiennent un certain nombre de ces témoignages, tout comme les *Archives historiques et statistiques du département du Rhône* dans la décennie précédente. Plus encore peut-être, le souvenir est assuré par les récits oraux de ceux qui assistèrent et participèrent aux événements, à l'image de ces notices biographiques des "Lyonnais dignes de mémoire", pleines de réminiscences de ces récits teintés d'horreur. Des gestes anodins assurent aussi le souvenir: telle grand-mère ne passe jamais sur un point précis de la place des Terreaux où se tint la guillotine, tel autre aïeul ne se rend plus aux Brotteaux où eurent lieu les plus sanglantes exécutions ².

La lecture des écrits consacrés au Siège, mais aussi celle des notations consacrées à l'événement dans d'autres ouvrages (chroniques, guides touristiques, "beaux livres" sur Lyon, etc.) révèle que l'interprétation partisane de l'événement, celle qui le pose comme rupture, est bien sûr très présente sous la plume des partisans du trône et de l'autel, ceux qui font du Siège l'épisode ultime du Lyon d'Ancien Régime, le moment après lequel rien ne fut plus comme avant. Cependant, les lectures de

mémoire", in *La politique de la mémoire*, Jean DAVALLON, Philippe DUJARDIN et Gérard SABATIER (dir), Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 1993.

² Diverses notations de ce type figurent dans les notices biographiques. Un autre exemple est fourni en 1837 par Joseph Bard qui s'indigne qu'on ait pu imaginer de placer un cabinet d'aisances place des Terreaux, sur l'emplacement de la guillotine.

l'événement en terme de continuité sont plus nombreuses, et l'emportent même assez vite.

S'il est en effet un événement fort de l'histoire de la ville depuis ses origines, et a toujours droit à ce titre à une place de choix dans les histoires générales de Lyon ou dans les précis qui précèdent les exposés touristiques ou descriptifs, le Siègre est en même temps réintégré dans des familles d'événements qui le placent dans le temps long d'une histoire lyonnaise immuablement dirigée vers certaines fins.

Cette continuité est d'abord celle des "grandes heures" de Lyon. Ces grandes heures ne sont pas seulement les époques de son histoire où Lyon se distingue par un rayonnement particulier, une gloire singulière. Plus exactement, la liste des grands moments de l'histoire de Lyon comporte aussi les heures sombres des destructions, des batailles ou des insurrections. Ensemble et séparément, ces joies et ces peines forment la trame d'une histoire qui s'insère dans l'histoire nationale sans s'y fondre. Chacune des grandes époques de l'histoire de France est ainsi présentée comme une période de l'histoire de Lyon, à travers de nombreuses anecdotes ou grands moments. Le Moyen-Age à Lyon, c'est la lutte des habitants contre les archevêques seigneurs de la ville, la Renaissance c'est le temps des poètes, imprimeurs et écrivains lyonnais, la Révolution le Siègre de Lyon. Les grandes histoires de Lyon ne cherchent pas tant à compléter l'histoire nationale par l'histoire des localités qu'à bâtir l'histoire de la localité seule. Par ce processus même et par le discours développé autour des événements de l'histoire locale se met en place un continuum historique sans faille qui assure une individualité au passé de la cité, et par là même à son présent.

C'est peut-être avant tout dans la série de ses malheurs que tous voient la particularité de Lyon. On a parfois l'impression, notamment à lire les présentations les plus ramassées comme celles des guides touristiques, que l'histoire de la ville se compose uniquement de catastrophes. Au début du XIX^e siècle, N.F Cochard fait la liste des calamités qui ont frappé Lyon: incendie de la ville sous Néron, sac par Septime Sévère, décadence sous les barbares, pillages sarrasins, destructions protestantes, Siègre de 1793, autant de maux impitoyables auxquels sont venus s'ajouter de nombreuses catastrophes naturelles, inondations ou épidémies ³. Si cette vision cataclysmique peut en partie s'expliquer par la proximité du Siègre de 1793 et

³ *Description historique de Lyon*, Lyon, Perisse, 1817.

des menaces qui avaient alors plané sur l'existence même de la ville, on doit constater qu'elle persiste lorsqu'on s'éloigne de cette date. La liste des malheurs ne fait d'ailleurs que s'accroître: les insurrections de 1831 et 1834, les troubles de 1817, 1848 et 1849, les inondations de 1840 et 1856, les épidémies de choléra de 1832, 1834 ou 1849 se sont ainsi ajoutés à la liste des épreuves que Charles Devert dresse en 1860 ⁴. Le Siège de Lyon, avec l'épisode fameux du décret de la Convention qui prévoyait que "Lyon n'est plus", est bien sûr un des moments les plus délicats de l'histoire de la ville, à l'instar de l'incendie qui la frappa sous Néron. Placé dans cette longue liste de calamités et de difficultés, il prouve, comme le dit entre autres Adrien Péladan en 1864, que Lyon a de tels éléments de prospérité qu'il peut surmonter tous les désastres.

Mais le Siège et ses suites ne font pas qu'illustrer la destinée de grandeur de la métropole des Gaules. Ils sont d'abord des références pour de nombreux événements de la vie lyonnaise du XIX^e siècle. Ainsi par exemple lors des projets de fortification des années 1820: à peine prend-on connaissance des projets d'Haxo pour les fortifications de Lyon par une brochure de 1825 qui expose les projets ministériels sur un ton bienveillant ⁵ que paraît aussitôt une réplique cinglante, *De l'importance industrielle de la ville de Lyon, ou réponse d'un bourgeois de Lyon à un capitaine d'état-major* ⁶. L'auteur de ce mémoire reprend les arguments de la brochure ministérielle pour démontrer les contradictions de son raisonnement. Après avoir posé comme base que ce ne sont plus les remparts qui défendent "*les notions avancées de civilisation*", mais la prospérité et le patriotisme qui en naît, il expose ses craintes des conséquences de l'entreprise. Lyon fortifiée et dotée d'importants dépôts de matériel serait en cas de guerre la victime désignée d'un siège qui la ruinerait et la détruirait. Les nombreux exemples tirés du Siège de 1793 et le souvenir sans cesse invoqué de celui-ci donnent tout son poids à cette menace ⁷.

⁴ DEVERT (Charles): *Guide indispensable de l'étranger à Lyon*, Lyon, s.e, 1860.

⁵ *De l'importance militaire de la ville de Lyon par un capitaine d'état-major*, Paris, Gratiot, 1825. La Commission de défense du royaume venait de reconnaître la nécessité de fortifier Lyon, en même temps qu'elle se penchait sur la question de Paris.

⁶ Lyon, s.e, 1825.

Mais c'est surtout dans la gestion des rapports entre Lyon et la capitale politique du pays que joue le souvenir du Siège. Les années troubles qui précèdent et suivent le siège de Lyon en 1793 esquissent la figure d'une ville aux tendances centrifuges, agitée de problèmes politiques et sociaux internes. A partir de ce moment, les questions que pose le maintien de l'ordre à Lyon ne cessent de marquer les correspondances gouvernementales, et de plus en plus alors que les troubles divers scandent la vie de la nation et de la cité. 1817, 1831, 1834, 1848, 1849, 1870 sont autant de moments qui réactivent cette image ⁸ et dans lesquels le Siège de 1793 est invoqué par les cabinets préfectoraux ou ministériels pour attester de la vocation "hanséatique" de la cité du confluent.

Survenant après plusieurs épisodes et rumeurs qui mettent Lyon au centre des complots de l'hydre contre-révolutionnaire ⁹, il a aussi des conséquences immédiates sur l'organisation administrative des communes lyonnaises. Par une série d'arrêtés, les représentants en mission de la Convention scindent en deux le département de Rhône-et-Loire pour former celui de la Loire et isoler le Rhône où se trouve Lyon, séparent le bourg de Cuire de La Croix-Rousse, et surtout enlèvent La Guillotière à la municipalité de Lyon et au département du Rhône pour la replacer dans l'Isère ¹⁰. On en est donc revenu à la situation territoriale pré-révolutionnaire, même si un nouvel arrêté du 22 novembre 1795 replace La Guillotière dans le département du Rhône. Cette séparation entre Lyon et son faubourg durera jusqu'au milieu du siècle. Ce qui change aussi avec le siège, c'est le statut administratif de la ville de Lyon. Jusque là, elle était dotée d'un corps municipal élu au suffrage censitaire comme toutes les municipalités de la République. Déjà suspendu pendant les mois qui suivent le siège, le droit commun ne se réinstalle pas à Lyon avec la réhabilitation de la ville. Les

⁷ La mémoire du Siège plane sur ce document comme sur tous les textes de cet auteur qui dit avoir combattu dans les rangs lyonnais à cette époque.

⁸ Sur les questions de police, l'article que Philippe Paillard a publié en 1979 présente bien le problème comme ce qu'il est, c'est à dire un débat de souveraineté entre les autorités locales et gouvernementales. "L'organisation de la police lyonnaise. Divergences entre le Préfet du Rhône et le Maire de Lyon, 1800-1852", *Annales de l'Université Jean Moulin*, tome 2, février 1979.

⁹ Complot de Lyon à l'automne 90 autour de l'ancien échevin Imbert Colomès, succès des monarchistes constitutionnels aux élections du district et du département, etc.. En l'absence de synthèses récentes sur le Lyon de la Révolution, c'est toujours le tome II de la vieille *Histoire de Lyon* (1948) dirigée par A.Kleinclausz qui présente le mieux cette période.

¹⁰ Arrêtés des 12 août et 22 septembre 1793.

troubles qui marquent la fin de l'année 1794 et le début de 1795 conduisent la Convention, qui voit toujours en Lyon (et parfois avec raison) un foyer contre-révolutionnaire, à suspendre toutes les autorités locales et à confier la police au commandant de la place. C'est là une préfiguration de ce que devient l'administration municipale lyonnaise après le vote le 22 octobre 1795 de la constitution de l'an III. Celle-ci décide en effet que les villes de Lyon, Marseille et Bordeaux doivent désormais être partagées en plusieurs divisions municipales, étroitement contrôlées par des représentants du pouvoir exécutif et privées des pouvoirs de police ¹¹. Pour sa part, Paris est divisé en 12 municipalités, directement placées sous la surveillance des membres du Directoire. En agissant ainsi, la Convention accède à l'aversion des députés pour les grandes villes parasites et à leur défiance pour ces corps remuants qui ont agité les premières années de la République. Dans cette optique, Lyon a même droit à un traitement spécial, puisque ses trois premières administrations municipales sont nommées par le Directoire au lieu d'être élues. Ce n'est pourtant là que le premier épisode de l'histoire des dérogations de Lyon au droit commun municipal, puisque des lois d'exception (1804, 1851 et 1854, 1873) viendront tout au long du siècle régler les attributions du pouvoir municipal et l'assujettir à l'institution préfectorale, notamment en matière de police ¹².

De la même manière, le Siècle vient réactiver la culture politique locale et son thème central, celui des "franchises municipales", en figurant un des épisodes de la lutte du pouvoir central contre l'autonomie municipale. Nombreux sont d'ailleurs ceux qui voient dans les mesures qui suivent le Siècle des actes qui mettent fin à l'autonomie dont aurait joui Lyon jusque là, négligeant ainsi plusieurs décennies de centralisation administrative commencées depuis l'édit de Chauny signé par Henri IV. Cette attitude sera particulièrement répandue sous la Restauration, où les autorités municipales lyonnaises défendent cette thèse en espérant récupérer des prérogatives communales soi-disant perdues pendant la Révolution. Les préfets de l'époque constatent à de nombreuses reprises qu'ils ont tout le Conseil Municipal contre eux dans de nombreuses affaires qui révèlent les aspirations de ces élites municipales royalistes à renouer avec les privilèges des provinces et des grandes villes. Les petits

¹¹ L'article 183, titre 7, touche toutes les communes de plus de 100 000 habitants.

¹²Cf. Pierre-Yves SAUNIER, "Logiques de l'aggrégation: la formation de l'agglomération lyonnaise au XIX^e siècle", *Bulletin du Centre Pierre Léon*, n°2, 1992.

accrochages sont en fait incessants: le Conseil Municipal délibère sur des affaires sans en référer au préfet, ignore ses directives, le maire demande le retour à l'institution consulaire d'avant 1789, etc.. Comme le dit le préfet, la clé du débat est celle-ci: le maire "*ne voit pas, ou ne peut pas voir, que l'administration ne cesse point d'être uniforme*". Cette attitude de refus d'une uniformité nationale de l'administration d'Etat, condamnée par ces royalistes locaux mais revendiquée par l'administration royale, ravive en fait les lignes de conflit de l'Ancien Régime, que les mesures prises contre le pouvoir municipal lyonnais après 1793 ont contribué à maintenir actives.

En ces débuts de la première Restauration, comme sous les Cent Jours, comme aux premiers temps de la Seconde Restauration, les représentants du pouvoir central s'inquiètent donc de "*l'esprit municipal*" qui règne à Lyon et qui entrave l'application des logiques gouvernementales dans tous les domaines, alors que les nouveaux pouvoirs sont soucieux de s'imposer ¹³. Le préfet de Brosses en 1825 cerne bien la nature de cette opposition en parlant de "*rivalité permanente encouragée par des souvenirs et des prétentions locales devenues une sorte d'opinion politique*" ¹⁴. C'est bien en effet d'opinion "politique", capable de transcender les clivages "politiciens", dont il s'agit avec ce culte des franchises qui prend ici la forme d'un souhait de retour à l'Ancien Régime, mais qui ne se dément pas avec les bouleversements politiques. Il traverse au contraire les orages, comme en témoigne le discours d'intronisation de Prunelle en 1830, qui célèbre la renaissance des "*droits municipaux*" dont Lyon jouissait bien avant 1789 ¹⁵, et voit dans la nouvelle latitude laissée à la municipalité l'annonce d'un nouvel âge où le maire de Lyon serait élu, et le pouvoir municipal la base d'un gouvernement libre.

En fait, il est remarquable que la référence se maintienne au-delà même de la modification de la notion de "franchises". Là où les hommes de la Restauration entendent clairement un retour à l'Ancien Régime, les libéraux de Juillet souhaitent plus simplement le simple exercice du droit de citoyenneté et de propriété au travers des mécanismes de l'élection du Conseil Municipal et du maire. Des "*prérogatives*"

¹³ Les nombreux courriers échangés entre ces représentants et le ministère de l'Intérieur en témoignent dans F¹bII Rhône des Archives Nationales.

¹⁴ Archives Nationales, F¹bII Rhône 13, lettre au ministre de l'Intérieur du 12 novembre 1825.

réclamées par le maire en 1814, on est passé au "*droit*". Mais le terme de "franchises" ne cesse pas d'être le contenant commun de toutes ces significations, de même que le Consulat d'avant 1789 continue d'être un référence. Sa puissance évocatrice est d'ailleurs sans cesse renouvelée à l'occasion des diverses tentatives gouvernementales de diminuer le pouvoir municipal (à travers les questions de maintien de l'ordre et d'annexion des faubourgs) en 1833, 1849 ou 1873. A ces moments-là, les nouveaux personnels politiques municipaux de la Restauration, de Juillet ou des Deuxième et Troisième République, trouvent les mêmes intonations et les mêmes mots pour défendre les franchises et le gouvernement de la cité par ses habitants. En simplifiant l'affrontement en une simple opposition pouvoir central/pouvoir local, qui mobilise toute une histoire de débats et de conflits dans laquelle le Siège de 1793 est un point d'orgue récent, ces conflits permanents masquent les clivages de fond qui existent entre ceux qui se réclament des franchises municipales. Car la délimitation du groupe des "habitants-citoyens" varie selon les opinions plus ou moins démocratiques des hommes des franchises, de même que la définition du fondement et des objectifs du *self-government*. Pour les hommes de la Restauration, il s'agit d'un privilège d'ordre royal et divin qu'il convient de restaurer, pour ceux de Juillet d'une mesure qui rend le pouvoir local à ceux auxquels il appartient, pour les catholiques libéraux d'une restauration des "corps intermédiaires" dont les disciples de Lamennais déplorent l'effacement, pour les républicains du premier stade de la démocratie. Cette référence commune ne veut pas dire que le libre exercice du droit municipal soit placé par tous au-dessus de toute autre considération. En 1849-51, et plus encore sous le Second Empire, il se trouve une large part de l'élite sociale et économique lyonnaise pour accepter les mesures autoritaires du gouvernement et pour participer au "conseil municipal croupion" qui assiste le représentant de l'Etat entre 1852 et 1870. Les questions du maintien de l'ordre public et social, les promesses de prospérité économique ont fait oublier la défense des franchises à cette partie de la bourgeoisie lyonnaise que sa fraction libérale et républicain désavoue avec fracas ¹⁶. Ces réactions montrent néanmoins la survivance de la référence, et l'importance continue de la question municipale qui en fait le sujet

¹⁵ idem, discours de Prunelle le 12 octobre 1830.

des brochures, des campagnes électorales ou des délibérations indignées des conseils municipaux du siècle tout entier. Cette survivance s'appuie sur un important travail de mythification de la référence historique, à savoir le Consulat d'Ancien Régime, celui-là même que la Révolution et son incarnation locale, le Siège, auraient balayé.

La mise en scène de l'histoire des institutions municipales lyonnaises de l'Ancien Régime est à la fois une cause et une conséquence de ce culte des "franchises". En même temps que la question est portée sur le terrain politique, un important travail symbolique contribue à ancrer le souvenir d'un âge d'or de la liberté communale sous l'Ancien Régime. L'érudition locale est particulièrement à l'ouvrage, et parcourir les Histoires de Lyon rédigées au cours du XIX^e siècle c'est entendre, comme avec Clerjon en 1829 "*notre grande cité <qui> pleure, au milieu de ses manufactures en ruine, ses anciennes institutions libérales*"¹⁷. Entre l'érudition et le débat politique, les séquences simultanées ne sont d'ailleurs pas rares: le souci d'histoire des institutions municipales d'Ancien Régime n'est jamais plus fort que lorsque leurs reflets contemporains sont menacés ou brisés. Au début des années 1850, comme dans les années 1870, les pages de la *Revue du Lyonnais* se remplissent d'articles qui retracent la vie des anciennes institutions consulaires, ou de biographies de familles consulaires. Le Second Empire, qui prive Lyon de toute autonomie communale, est d'ailleurs un moment privilégié de cet essor historiographique: J.B Monfalcon affirme en 1858 vouloir faire "*l'histoire de nos franchises municipales*", Morel de Voleine et Vital de Valous travaillent aux généalogies des familles consulaires, on s'interroge sur le droit italique. Autre fait marquant, c'est en 1877, dans une autre période de non-droit municipal que Georges Guigue publie le *Cartulaire de Villeneuve* qui regroupe chartes et autres documents d'origine concernant Lyon et sa région. Cet effort de connaissance des institutions consulaires se borne néanmoins le plus souvent à la mise en évidence de leur excellence. La réaction indignée de l'érudit Péricaud face aux passages de l'histoire de Lyon de Jérôme Morin qui font le portrait d'un Consulat dépensier et failli montre bien le caractère fondateur de la période consulaire¹⁸. En

¹⁶ Comme en témoignent les ouvrages du jeune Edouard AYNARD, *Le suffrage commercial et la situation politique à Lyon*, Lyon, s.e., 1869 ou de VARAMBON: *Les affaires municipales de Lyon*, Paris, Guillaumin, 1870.

¹⁷ CLERJON (P.): *Histoire de Lyon, depuis sa fondation jusqu'à nos jours*, Lyon, Laurent, 1829, p.xlij.

dépit de ces égratignures à la perfection de l'institution consulaire, l'opinion de nos bons Lyonnais lui reste généralement acquise, à l'image de celle d'un Bleton qui déclare en 1885 dans sa *Petite histoire populaire de Lyon*: "*Si elle n'est point exempte de tout reproche, il faut lui accorder qu'il n'existe point dans l'histoire d'institution municipale ayant fourni une plus longue carrière et donné plus d'exemples de sage administration*"¹⁹. En même temps, les ouvrages les plus savants ou les plus vulgarisateurs font fête à l'image d'un Lyon "*petite république municipale au sein de la monarchie française*"²⁰. Magnifié dans ses fonctions et ses pouvoirs, le Consulat est le signe le plus éclatant de la continuité de "*l'esprit municipal*" lyonnais, qui coule à travers les siècles de Rome jusqu'à l'époque contemporaine, comme le dit Auguste Bleton dans les pages de son *Tableau de Lyon avant 1789* qu'il publie en 1894.

C'est par ce biais du thème des franchises municipales que le Siècle et son souvenir viennent participer la définition de "l'esprit lyonnais" à laquelle on assiste à partir des années 1830²¹. En effet, cet "esprit municipal" est un des piliers de la définition du caractère lyonnais. Ce souci de la "*liberté*", ce penchant pour le "*libéralisme*", cet "*esprit communaliste*" figure en bonne place dans les textes qui s'efforcent de définir l'esprit de la localité. Le juste-milieu Paul Sauzet, le catholique et républicain Edouard Aynard, le congréganiste Antoine Mollière ou le radical Edouard Herriot sont d'accord pour y voir une conséquence des grands traits de ce caractère lyonnais, à savoir le pratique et le mystique, le goût des affaires et du travail alliés au sens de l'idéal. La défense du territoire politique, qui est l'enjeu de la question municipale, se rattache ainsi au thème du territoire comme lieu d'appartenance. Tout le patrimoine de la spécificité lyonnaise est en effet mis au service de cette préservation du territoire politique lorsqu'il faut en exposer les motifs. Si cette idée court implicitement dans tous les textes qui exposent le caractère lyonnais et son corollaire municipal, elle est explicite aux moments de crise. Conseils municipaux, maires,

¹⁸ Tout cela se passe dans les colonnes de la *Revue du Lyonnais* à la fin des années 1850.

¹⁹ BLETON (Auguste): *Petite histoire populaire de Lyon*, Lyon, Palud, 1885, p.145.

²⁰ Si la citation provient d'un texte d'Edouard Aynard ("Lyon en 1889", in *Lyon à l'exposition universelle de 1889*, Lyon, Mougin-Rusand, 1889), on peut facilement en trouver des équivalents dans les travaux historiques ou vulgarisateurs tout au long du siècle.

²¹ Cf. Pierre-Yves SAUNIER, *Lyon au XIX^e siècle: les espaces d'une cité*, thèse de doctorat en histoire de l'Université Lumière Lyon II, 1992, tome 3 "Le territoire".

particuliers, tous placent à la base de leur refus de la tutelle préfectorale l'impossibilité du préfet à comprendre la "*famille lyonnaise*"²². Parallèlement, au fur et à mesure qu'est élaborée la description de la particularité lyonnaise, elle est mise au service de la défense du territoire politique. Après avoir dépeint le préfet, agent changeant et subordonné de la politique ministérielle, Monfalcon fait en 1850 le portrait du maire: "*la ville de Lyon fait homme, c'est l'expression de nos moeurs, de nos besoins et de nos intérêts. Le maire, c'est le père de la grande famille <...> qui nous aime et que nous aimons <...> l'héritier d'une série d'officiers municipaux qui remonte jusqu'au delà du XIV^e siècle*"²³. De son côté, Edouard Herriot fait en 1914 de la recherche de l'indépendance communale, si caractéristique de la personnalité lyonnaise, "*la loi de toute l'histoire lyonnaise au XIX^e siècle*" et le fil conducteur de l'histoire de Lyon à travers les âges²⁴. A écouter tout notre monde, c'est le génie des lieux qui exige la liberté municipale de Lyon. Le Siège est bien sûr un événement capital invoqué pour faire la preuve de cet atavisme communaliste, de cette "âme lyonnaise" tournée vers la liberté. Il est indéniablement l'événement le plus utilisé dans cette optique. L'interprétation partisane de l'événement²⁵ est donc le plus souvent gommée au profit d'une vision consensuelle qui fait du soulèvement lyonnais du 29 mai 1793 contre la municipalité jacobine de Chalier un rejet du désordre, et surtout de la dictature centralisatrice. Le très royaliste Aimé Guillon y voit en 1807 le "*dernier épisode de l'énergique passion de la liberté qui tient au caractère des Lyonnais*"²⁶, l'excentrique Joseph Bard en 1856 un combat pour la "*nationalité lyonnaise*"²⁷, et Edouard Aynard en 1889 une des multiples péripéties d'une histoire tournée vers l'indépendance et la liberté. C'est aussi la position de l'historien universitaire et républicain bon teint

²² Les débats de 1849 sont particulièrement riches en remarques de ce type, et notamment au Conseil Municipal et dans la presse lyonnaise.

²³ "Annales de la ville de Lyon ou histoire de notre temps", in *Annuaire de la ville de Lyon*, Lyon, Mougins-Rusand, 1850, p.90.

²⁴ *Lyon. Guide historique et artistique*, Lyon, Comité de patronage de l'Exposition de 1914, 1914, préface.

²⁵ Par les royalistes qui présentent des Lyonnais fidèles à leur Roi, ou par des républicains qui dénoncent le complot royaliste contre la République et la manipulation de la population lyonnaise.

²⁶ GUILLON (Abbé Aimé): *Lyon tel qu'il était et tel qu'il est, ou tableau historique de sa splendeur passée, suivi de l'histoire pittoresque de sa grandeur et de ses ruines*, Lyon, Maire, 1807.

Sébastien Charléty dans son *Histoire de Lyon* de 1903 qui analyse les secousses de 1793, 1831, 34, 48, 49, et 1870 comme des mouvements "*fortement marqués d'une tendance à réagir contre un pouvoir central trop absorbant*"²⁸ Les notations sur ce thème sont innombrables, qui intègrent ainsi le Siègre dans la trame des événements qui auraient manifesté la tendance libérale de l'âme lyonnaise depuis l'origine de la cité: autoadministration sous l'Empire Romain, révoltes des bourgeois contre l'archevêque, mise en place d'un Consulat, insurrections ouvrières de 1831 et 1834, troubles de 1848-49 et 1870-71. Edouard Herriot est d'ailleurs un des plus diserts sur ce thème dans son ouvrage consacré ... au Siègre de Lyon, son *Lyon n'est plus* de 1937. C'est en effet dans cet ouvrage que le maire radical explique en introduction la formation "*au cours des âges <de> cette tradition libérale qui s'intégrera dans l'âme lyonnaise et lui composera peu à peu son inconscient*". On comprend bien sûr que cette démonstration soit intéressante pour Herriot, maire d'une grande ville attaché à sauvegarder son autonomie de gestion et de décision: faire de cette revendication d'autonomie une essence, une part d'âme, la fait échapper dans l'argumentation aux subtilités législatives et politiques.

Outre cette présence du Siègre comme référence importante dans des éléments de la culture politique locale (les franchises) ou dans le discours sur l'identité locale, il convient de s'interroger sur le rôle explicatif de l'événement dans ces deux ordres de faits. Dans le premier cas, le Siègre ne semble que renouveler un élément déjà présent dans les comportements politiques des élites d'ancien régime, à savoir la tentative de préserver l'autonomie de la gestion locale: lors de la réforme Laverdy, l'avocat Prost de Royer membre du Consulat avait par exemple vigoureusement défendu les franchises en faisant lui aussi référence aux institutions romaines ou aux actions des bourgeois au Moyen-Age. Rien de fondamentalement nouveau donc de ce côté là. Par contre, le Siègre est un éléments qu'il faut prendre en considération pour comprendre la construction au XIX^e siècle d'un discours sur la particularité lyonnaise.

Par la dureté de l'action de la Convention, par la sévérité de la répression, par le caractère urbain du mouvement de résistance aux Jacobins, le Siègre peut avoir contribué à mettre en évidence une particularité lyonnaise qui serait née de cette

²⁷ BARD (Joseph): *Parcours général de la Méditerranée à Lyon*, s.l, s.e, 1856.

opposition au pouvoir central. Cependant, on doit noter que le culte du clocher ne prend jamais à Lyon les couleurs du séparatisme. Il n'y a pas de refus de l'assignation nationale au bénéfice de l'appartenance locale, mais une conception emboîtée qui bâtit l'édifice national sur les fidélités au terroir. "*Il est véritablement à déplorer que l'amour de la petite patrie dans la grande aille s'éteignant de plus en plus. L'amour du clocher est une pièce essentielle d'un ordre durable, solidement établi, et l'on peut dire un élément du patriotisme plus général. Qui ne tient pas à son coin de terre est peu apte à tenir à son pays tout entier. J'aime mieux ta ville que ma ville, j'aime mieux ma province que ta province, et par dessus tout, j'aime mieux la France que ton pays. Telle doit être la devise*", écrit Nizier du Puitspelu, le pape des lyonnaiseries, en 1879²⁹. Aux belles heures du régionalisme étudiées par A.M Thiesse³⁰, Un Maurras ou un Charles Brun ne parlent pas autrement que ne le fait Clair Tisseur en 1879. Tous font de l'amour du terroir la pierre d'angle de l'appartenance nationale, et affirment que nationalisme et patriotisme passent par la petite patrie³¹.

D'ailleurs, la mise en évidence du caractère lyonnais, processus qui se développe dans la décennie 1830, semble plus lié à un refus de l'uniformisation (politique, administrative, économique, morale, linguistique, ...) qu'au traumatisme de 1793. Par contre, il semble bien que le culte du territoire, l'attachement passionné que de nombreux membres des élites locales affichent pour leur ville aux XIX^e et XX^e siècles, soit une manifestation culturelle à relier au Siècle. La conception d'une "*patrie lyonnaise*" est d'ailleurs faite pour la première fois par un de ces hommes qui a vécu le siège et qui en est sorti bouleversé. Car c'est Pierre Simon Ballanche qui est "l'inventeur" de cette expression³², celui-là même qui a vu ses proches tomber pendant le Siècle et s'est un temps attelé à un récit détaillé de cet événement si

²⁸ Lyon, Rey, 1903, p.298.

²⁹ NIZIER DU PUITSPELU (pseudonyme de Clair Tisseur): "Pourquoi l'on aime le Vieux Lyon", in *Vieilleseries Lyonnaises*, Lyon, Jean Honoré, 1980, (1^e édition 1879), p.364.

³⁰ THIESSE (Anne-Marie): *Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Epoque et la Libération*, op.cit., et plus particulièrement le chapitre "Les inventeurs du régionalisme".

³¹ C'est un des leitmotifs des partisans du régionalisme et de la décentralisation que d'établir cette pérennité de la nation au-delà des modifications politiques qu'ils prônent, en même temps que d'inscrire l'appel aux patriotismes locaux dans le cadre du renforcement ou de la "*renaissance*" du patriotisme national.

déterminant dans la genèse de son oeuvre philosophique ³³. Le thème du sol natal est en effet important chez Ballanche, qui fonde avec ses amis (dont Ampère et Camille Jordan) la société "Amicitiae et litteri" dont les membres sont unis "*par l'amour de la ville natale*" ³⁴, et qui consacre un des chapitres *Du sentiment considéré dans ses rapports avec la littérature et les arts* (1801) au "Goût de la campagne et des charmes du sol natal". Cette expression de "*patrie lyonnaise*" passe dans le langage commun de la société lettrée lyonnaise, qui l'emploie sans guillemets ni rappel de son origine ³⁵. Ainsi, pour les hommes qui l'ont vécu, le Siège a pu être la cause d'une survalorisation de l'attachement à une ville natale qu'ils ont vu décimée et proche d'être détruite (rappelons-nous du décret "Lyon n'est plus"). Pour les générations suivantes, ce comportement affiché par les maîtres à penser que furent Ballanche ou Ampère a sans doute puissamment contribué à en faire une marque de distinction, un comportement "culturellement correct", un signe de connivence sociale. Sous cette forme, le Siège de Lyon est un des événements fondateurs du discours sur l'identité locale et du culte du territoire.

Si l'épisode historique du Siège ne donne pas lieu comme en Vendée à une entreprise massive de commémoration, si la mémoire n'en devient pas un élément essentiel du jeu politique, on le doit sans doute aux traits même de l'événement ³⁶. Celui-ci reste en effet mobilisable aussi bien par les républicains modérés qui rejettent l'épisode de la Terreur que par les monarchistes, par Edouard Herriot que par les représentants locaux du légitimisme. On retrouve d'ailleurs perpétuellement cette double version du soulèvement lyonnais: pour les uns soulèvement d'un peuple pour

³² Comme le rappelle entre autres CHARDONNERET (M.C) dans son introduction à *Les muses de Messidor. Peintres et sculpteurs lyonnais de la Révolution à l'Empire*, Lyon, Musée des Beaux-Arts, 1989.

³³ Sur la biographie de Ballanche et sa vision du Siège- et de la Révolution en général, comme rédemption, voir BUCHE (Joseph): *L'école mystique de Lyon (1776-1847)*, Lyon, Alcan, 1935.

³⁴ Ainsi la présente Ampère, cité par M.C CHARDONNERET dans l'introduction aux *Muses de Messidor...*, op.cit.

³⁵ Voir par exemple Paul Sauzet, "Des aptitudes spéculatives et esthétiques de l'esprit lyonnais, et de leur excellence dans l'ordre moral et intellectuel", la *Revue du Lyonnais*, 1864, t.XXVIII.

³⁶ Pour le cas vendéen, les travaux de J.C MARTIN s'imposent en général par leur clarté et leur refus de la bipolarisation idéologique, et en particulier sur cette question de souvenir des guerres de la Révolution avec *La Vendée de la mémoire, 1800-1980*, Paris, Seuil, 1989.

son roi, pour les autres soulèvement républicain contre une dictature. Bien souvent d'ailleurs, on s'accorde pour marier ces deux interprétations, en parlant d'une insurrection girondine attisée et prise en main par les royalistes. En fait, au-delà de ces versions de l'événement, tous se retrouvent sur le terrain du particularisme local pour faire du Siège un des maillons de la chaîne qui prouve l'existence d'une communauté, d'une patrie lyonnaise. Élément de division si l'on s'en tient aux investissements politiques qu'il supporte, le Siège est donc aussi un puissant facteur d'unification des élites locales qui font de sa mémoire, qu'elle qu'en soit finalement la couleur, un des marqueurs qui font se reconnaître comme Lyonnais.

Pierre-Yves SAUNIER, Institut Universitaire Européen, Florence

Le Siège de Lyon est un grand moment de l'histoire lyonnaise, et pèse d'un poids important dans les mémoires savantes, culturelles et politiques des élites de cette ville. On tente donc ici de préciser les liens entre certains comportements et le souvenir du Siège dans le Lyon du XIX^e siècle, à partir essentiellement de sources imprimées. Le Siège, sujet de controverses, apparaît ainsi comme un important facteur d'union, car il s'intègre dans tout le discours sur l'identité locale qui se met en place à Lyon en ce même XIX^e siècle.